



UNIR

Juin 2011

A : Exécutif Confédéral
Fédérations et Syndicats
Délégués UNIR et CODERPA
Unions Territoriales (UR et UD)
Service presse CFE-CGC
Autres correspondants Retraite

Paris, le 1^{er} juillet 2011

Chers lecteurs,

Voici « lu dans la presse » de juin 2011, quinzième et dernier numéro avant les congés d'été ; prochaine édition début septembre.

Un petit rappel avant de partir :

RETRAITES COMPLEMENTAIRES : CE QUI CHANGE AU 1ER JUILLET

VotreArgent.fr - 30 juin

La réforme des retraites complémentaires entraîne des changements majeurs. Pour les retraités, premier effet de la réforme, la revalorisation de leurs pensions des régimes complémentaires a lieu cette année le 1^{er} juillet. Un rattrapage sera toutefois effectué à cette période sur les trois mois de revalorisation perdus. La revalorisation n'avait pas eu lieu en avril. Elle sera de 2,11% pour le régime Arrco et de 0,41% pour l'Agirc.

Nous vous rappelons que si vous désirez approfondir le sujet d'un article particulier, n'hésitez pas à nous contacter (membres du Conseil d'Administration ou bureau de l'UNIR), nous vous enverrons les informations complémentaires en notre possession.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et de bons congés.

Pierre Castéran
Chargé de la rédaction de la revue

Marc Bader
Président de l'UNIR

UNIR- Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités

Maison de la CFE/CGC
59 rue du Rocher
75008 Paris
Tel : 01 55 30 13 27 Fax : 01 55 30 13 26
Mail : unir@cfecgc.fr –Accès direct à notre site : <http://www.cfecgc.org/syndic/unir/>

SOMMAIRE

Retraites	4
Chez les patrons du CAC 40, la course à la retraite chapeau.....	4
La fraude sur les retraites touche-t-elle à sa fin ?	4
La démocratie financière.....	4
Retraite : les cadres avec trois enfants lésés par la réforme	4
Le cri d'alarme des sacrifiés de la réforme des retraites	5
Vague de retraites (très) anticipées dans la fonction publique	5
Retraites complémentaires : plus de 350 millions d'euros de déficit en 2010.....	5
Santé – Maladie – Dépendance	5
Fraudes sociales détectées : 458 millions d'euros en 2010	5
Sécu: pas de dérapage prévu en 2011	5
Fin du remboursement du champix.....	5
Dépendance : Frédéric Lefebvre s'attaque aux tarifs en maisons de retraite	6
Santé : une pilule contre les souvenirs douloureux ?.....	6
Dépendance : les recommandations du Cese	6
Dépendance : Sarkozy invité à taxer les retraités et les successions.....	6
L'antidiabétique Actos retiré du marché.....	7
Santé : Aller mieux sans médicaments.....	7
Dépendance : Le CESE veut augmenter la CSG des retraités et taxer les successions.....	7
Dépendance: Roselyne Bachelot annonce un effort de 1 milliard dès 2012.....	7
Sarkozy chouchoute les retraités	8
Agirc-Arrco présente le bilan de son étude sur l'équilibre et les chutes chez les personnes âgées	8
L'Anah veut adapter le logement au vieillissement de la population	8
Prestations sociales - Sécu : la grande fraude.....	8
L'hypertension artérielle sévère plus prise en charge à 100%.....	8
Rapport de l'Igas : les nouvelles missions des pharmaciens	9
Mutuelles – Assurances.....	9
MGEN : pas de hausse de cotisation en 2012	9
L'accès aux soins menacé par les dépassements d'honoraires.....	9
Flambée des médiations entre les assurés et leurs mutuelles	9

Europe – Etranger.....	10
Des loyers impayés dans des maisons de retraite anglaises	10
Les Slovènes rejettent une réforme des retraites	10
Ces retraités japonais prêts à se sacrifier pour nettoyer Fukushima.....	10
Les tigres de l’Anatolie.....	10
Angleterre - Fonctionnaires. Les anglais bientôt en retraite à 66 ans	10
Divers	10
La vie quotidienne, toujours plus chère	10
La Sécurité sociale a-t-elle le droit d’être en déficit ?	11
Vu de France et d’ailleurs : le système de santé français est-il malade ?	11
Des aides pour maintenir les seniors à domicile	12
Loisirs.....	12
Roman social – D’Acier	12
Tableau de bord.....	13
Retraite	13
Indice des prix.....	13
Indice de référence des loyers (IRL).....	14
Emploi : Salaire minimum (depuis le 1 ^{er} janvier 2011).....	14
Epargne règlementée	14
Prêts	14



CHEZ LES PATRONS DU CAC 40, LA COURSE A LA RETRAITE CHAPEAU

L'expansion – 1er juin

Soucieuse du lendemain, l'élite managériale connaît bien les formules pour s'assurer de confortables vieux jours. Ils ne le disent pas mais ils y pensent tous en se rasant. Même plongés dans leurs prochains résultats trimestriels, les patrons du CAC 40, pour la plupart largement quinquagénaires, se préoccupent bien de leur retraite, et certains parviennent à se concocter des régimes hypervitaminés. "Normal. La retraite légale leur garantit au maximum 120 000 euros annuels. Or, en activité, ils vivent environ avec vingt-cinq fois plus", ajoute Bruno Fourage, spécialiste des rémunérations à Mercer Human Resource Consulting.

La retraite chapeau des jeunes retraités...

Nom	Société	Montant reçu en 2010
Lindsay Owen-Jones	L'Oréal	3 366 175
Jean-René Fourtou	Sanofi-Aventis	1 618 818
Alain Joly	Air liquide	1 023 000
Henri Proglio (1)	Veolia Environnement	784 814
Jean-Louis Beffa	Saint-Gobain	558 000
Henri Lachmann	Schneider Electric	553 296
Thierry Desmarest	Total	549 155

(1) Droit à retraite liquidé le 1er novembre 2009.

LA FRAUDE SUR LES RETRAITES TOUCHE-T-ELLE A SA FIN ?

Le Particulier – 1er juin

Le ministre du travail affirme qu'un dispositif sera mis en place pour vérifier que les résidents à l'étranger ne sont pas disparus lorsqu'ils perçoivent une pension de retraite.

LA DEMOCRATIE FINANCIERE

L'Express - 6 juin - Jacques Attali

Peu de gens ont encore réalisé que ce qui se joue en Grèce aura, à terme, une influence sur le montant des retraites que bien des Français touchent ou toucheront dans les décennies à venir : en effet, une part importante de l'épargne placée en assurance-vie est investie en obligations d'Etat européennes, considérées comme les plus sûres par les assureurs. Et si ces obligations ne sont pas honorées, nos banques, nos compagnies d'assurances, leurs actionnaires et leurs clients seront les premières victimes. Aussi, en bonne logique de marché (surtout de marché financier), était-il prévisible qu'on choisisse une fois de plus de faire payer les contribuables plutôt que les actionnaires.

RETRAITE : LES CADRES AVEC TROIS ENFANTS LESES PAR LA REFORME

Le Figaro – 15 juin

Les nouvelles règles applicables au 1er janvier 2012 plafonnent à 1000 euros par an le montant de la majoration de pension liée au nombre d'enfants élevés.

Comme l'annonçait Le Figaro, l'accord sur les retraites complémentaires signé au printemps dernier s'avère défavorable aux cadres ayant élevé plusieurs enfants, à tel point que la CFE-CGC, le syndicat des cadres a décidé d'attaquer le texte en justice.

L'accord signé en mars au terme de longues négociations modifie en effet les règles de majoration de pension en cas de familles «nombreuses». À compter du 1er janvier prochain, le relèvement ne sera plus que de 10% quelque soit le nombre d'enfants élevé par le cadre à partir de trois. La règle encore en

vigueur aujourd'hui est bien plus favorable puisque les pensions des cadres peuvent être majorées de 8% à 24% selon le nombre d'enfants.

LE CRI D'ALARME DES SACRIFIES DE LA REFORME DES RETRAITES

La Croix.com – 19 juin

Au 1^{er} janvier dernier, le gouvernement a supprimé l'allocation équivalent retraite (AER), qui permettait aux chômeurs seniors ayant assez cotisé, sans avoir encore atteint l'âge légal, d'attendre la retraite.

Alors que la réforme des retraites a repoussé l'âge légal de départ à 62 ans, plus de 30 000 demandeurs d'emploi âgés seraient privés de ressources.

Une association organise un rassemblement le 24 juin à Montbéliard et demande le rétablissement de l'AER pour les personnes licenciées avant 2009.

VAGUE DE RETRAITES (TRES) ANTICIPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'express.fr – 27 juin

Près de 30 000 fonctionnaires, mères de trois enfants, partent en retraite anticipée avant l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet de la réforme. Un départ mal vécu.

« On a l'impression qu'on nous pousse dehors », témoigne Agnès, enseignante en mathématiques et mère de trois enfants. 30 000 fonctionnaires, mères de trois enfants, partiront en retraite anticipée au 1^{er} juillet 2011, a révélé *Les Echos*. C'est "deux fois plus qu'une année classique", selon le quotidien économique. Un afflux prévisible après la réforme des retraites. Mais ni avec une telle ampleur ni avec ce sentiment de malaise.

Jusqu'ici, les mères fonctionnaires de trois enfants et plus pouvaient partir en retraite anticipée après quinze ans de service. La loi du 10 novembre 2011 supprime ce droit à compter du 1^{er} juillet 2011, date de l'entrée en application de la réforme des retraites.

RETRAITES COMPLEMENTAIRES : PLUS DE 350 MILLIONS D'EUROS DE DEFICIT EN 2010

Le Monde – 29 juin

Les régimes de retraites complémentaires Agirc-Arrco des salariés du privé ont enregistré en 2010 un déficit global de plus de 350 millions d'euros, selon des résultats présentés mercredi 29 juin

SANTE – MALADIE – DEPENDANCE

FRAUDES SOCIALES DETECTEES : 458 MILLIONS D'EUROS EN 2010

Le Figaro – 1er juin

Les chiffres présentés par Xavier Bertrand ce mercredi montrent une hausse de 19% du nombre des fraudes sociales sur un an. Une progression liée à une meilleure traque des fraudeurs, selon le ministre.

SECU: PAS DE DERAPAGE PREVU EN 2011

France 2.fr - 1er juin

Les dépenses de la branche maladie de la Sécurité sociale devraient respecter en 2011 les objectifs fixés par la loi

C'est ce qu'a annoncé le comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie. L'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) avait déjà été respecté en 2010, "pour la première fois depuis 1997", a rappelé lundi le premier ministre, François Fillon

FIN DU REMBOURSEMENT DU CHAMPIX

Excite -1er juin

Considéré comme l'un des produits-phare pour le sevrage tabagique, le **Champix** ne sera plus remboursé par la Sécurité sociale. La cause ? Il n'a pas totalement prouvé son efficacité et provoquerait des idées noires.

DEPENDANCE : FREDERIC LEFEBVRE S'ATTAQUE AUX TARIFS EN MAISONS DE RETRAITE

News-assurances - 03 juin

Frédéric Lefebvre a dévoilé mercredi un projet de loi comportant plusieurs mesures qui serviraient à « renforcer la protection et l'information du consommateur ». Le secrétaire d'État à la Consommation veut notamment améliorer la condition des personnes âgées dépendantes en réglant les tarifs des maisons de retraite.

SANTE : UNE PILULE CONTRE LES SOUVENIRS DOULOUREUX ?

santelog.com - 03 juin

Des chercheurs canadiens se sont penchés sur la question du souvenir : ils veulent démontrer que, contrairement aux idées reçues, **les souvenirs peuvent bel et bien être modifiés** une fois ancrés dans notre cerveau. Ceci serait rendu possible par l'utilisation d'une molécule : **le métyrapone**

Le métyrapone, la pilule du bonheur ?

Ce médicament aurait la capacité de réduire les émotions négatives ou les souvenirs douloureux. Il agirait sur le taux de cortisol (hormone du stress), réduisant par la même occasion les aspects négatifs de certains souvenirs.

A long terme, l'idée est de supprimer l'élément négatif du cerveau du patient. Ce traitement pourrait aider les personnes possédant les souvenirs douloureux de les atténuer sensiblement.

Une solution dont le bénéfice semble indiscutable. Mais est-ce bien raisonnable de jouer avec la mémoire ?

DEPENDANCE : LES RECOMMANDATIONS DU CESE

Mutualité française – 7 juin

Améliorer la prise en charge publique de la dépendance et mettre en place de nouveaux prélèvements pour la financer. Telles sont les deux principales recommandations du Conseil économique, social et environnemental (Cese) dans un projet d'avis, qui sera examiné en séance plénière les 14 et 15 juin prochains, révèlent Les Echos.

Le Cese fixe trois priorités : réduire le reste à charge des familles, mettre en place un système d'aides "plus redistributif" et "augmenter l'aide pour les personnes les plus dépendantes". Pour y parvenir, le Conseil suggère de réaménager les aides fiscales et sociales et de réformer l'APA, afin de mieux tenir compte des revenus des résidents en maison de retraite.

"Les aides fiscales bénéficient aux personnes imposables, l'aide sociale aux plus démunis et c'est pour les revenus intermédiaires, entre 1.200 et 1.800 euros par mois, que l'aide publique est la plus faible", souligne le texte. Le financement "doit continuer à reposer sur un socle essentiellement public et il revient principalement à la solidarité nationale de l'assumer", car le risque est «encouru pour chacun», précise le projet d'avis.

Le Cese exclut donc la piste du recours sur succession et celle d'une journée de solidarité supplémentaire. Il recommande au gouvernement la mise en place de deux nouvelles sources de financement : une taxe sur les successions et les donations, et l'alignement du taux de CSG réduit dont bénéficient les retraités imposables sur celui des actifs, qui générerait 1,7 milliard d'euros

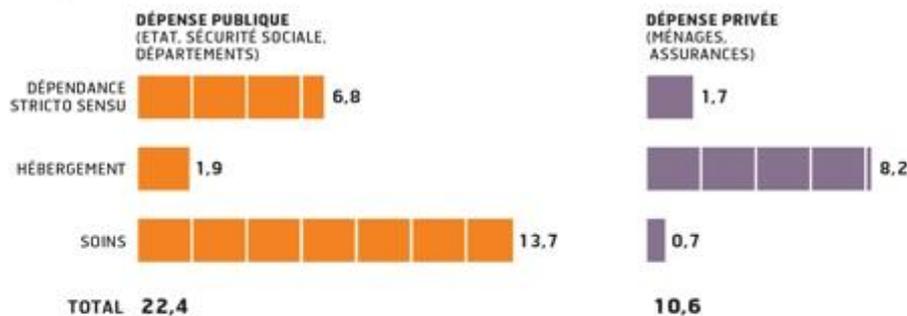
DEPENDANCE : SARKOZY INVITE A TAXER LES RETRAITES ET LES SUCCESSIONS

Les Echos – 7 juin

Le Conseil économique, social et environnemental demande des financements complémentaires pour réduire les sommes restant à la charge des personnes âgées. Il préconise une hausse de la CSG des retraités et une taxe de 1 % sur les successions

DÉPENDANCE : LES DÉPENSES PUBLIQUES ET PRIVÉES

POUR 2010, EN MILLIARDS D'EUROS



IDÉ / SOURCE : GROUPE DE TRAVAIL DE BERTRAND FRAGONARD

L'ANTIDIABÉTIQUE ACTOS RETIRE DU MARCHÉ

Le Figaro 9 juin

L'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) a décidé ce matin de suspendre la commercialisation de l'antidiabétique Actos (laboratoire Takeda)

Ce médicament, mis sur le marché depuis une dizaine d'années, est remboursé à hauteur de 65% par la sécurité sociale et plus de 200 000 personnes en France suivent ce traitement. Le médicament est accusé de favoriser le cancer de la vessie.

SANTÉ : ALLER MIEUX SANS MÉDICAMENTS

France soir – 10 juin

Les Français sont les plus gros consommateurs européens de médicaments. Pourtant, beaucoup de pathologies peuvent être soignées autrement.

Près de neuf Français sur dix sortent d'une consultation médicale avec une ordonnance. La prescription compte en moyenne 4 médicaments remboursés, ce qui a coûté 21 milliards d'euros à l'assurance maladie en 2009. Face à ce constat alarmant, la Haute Autorité de Santé (HAS) vient de publier un rapport qui vante les mérites des thérapies non médicamenteuses, à la demande de la Sécurité sociale. Objectif : inciter les médecins, et les patients, à sortir du « tout médicament ». Vaste défi ! Pourtant, reprendre une activité physique, modifier son régime alimentaire, consulter un ergothérapeute, un kinésithérapeute ou encore un psychologue peut se révéler aussi efficace que d'avaler des comprimés

DEPENDANCE : LE CESE VEUT AUGMENTER LA CSG DES RETRAITES ET TAXER LES SUCCESSIONS

News- Assurances - 15 juin

Le CESE a rendu hier son avis sur la dépendance. Afin de financer la perte d'autonomie, le Conseil économique, social et environnemental souhaite aligner la CSG des retraités sur celles des actifs et instaurer une taxe sur les successions et donations.

Récupérer 1% sur les donations et successions permettrait, selon le CESE, d'économiser 1,5 Md d'euros pour financer la dépendance. C'est une des deux mesures proposée par le conseil et qui doit être débattue en séance plénière aujourd'hui et jeudi. L'autre mesure serait d'aligner la CSG des retraités **sur celle des actifs, une hausse qui ne s'appliquerait qu'au-dessus « d'un certain seuil de revenu »** et qui pourrait rapporter cette fois 1,7 Md d'euros.

Outre ces deux mesures, le Conseil économique, social et environnemental est favorable à « un socle de solidarité nationale » ainsi qu'à l'intervention d'assurances privées en complément, sous réserve de la création d'un « label » de qualité et de garanties pour les contrats dépendance. Le CESE se prononce aussi contre la récupération des aides sur succession et contre l'instauration d'une deuxième Journée de solidarité. Enfin, il propose la « mise en place d'une échelle dégressive de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) en établissement en fonction des revenus ».

DEPENDANCE: ROSELYNE BACHELOT ANNONCE UN EFFORT DE 1 MILLIARD DES 2012

Les Echos – 16 juin

Roselyne Bachelot estime à 1 milliard d'euros le coût, dès 2012, des mesures qui seront prises pour améliorer la prise en charge de la dépendance des personnes âgées

SARKOZY CHOUCROUTE LES RETRAITES

L'Express – 17 juin

Nicolas Sarkozy présentera les grandes lignes de la réforme de la dépendance vers le 14 juillet. Une piste de financement est exclue : la hausse de la CSG sur les retraités, actuellement bénéficiaires d'un traitement de faveur par rapport aux actifs. Sur le principe, elle se justifierait. A l'approche de la présidentielle, elle serait suicidaire pour un chef de l'Etat qui compte sur le vote des plus de 65 ans.

AGIRC-ARRCO PRESENTE LE BILAN DE SON ETUDE SUR L'EQUILIBRE ET LES CHUTES CHEZ LES PERSONNES AGEES

Gérontechnologie.net – 17 juin

Différents dispositifs dédiés à la détection des chutes des personnes âgées existent ou sont en cours de développement. Dans le cadre de son étude nationale 2010 ayant pour thème "Préserver l'équilibre pour prévenir les chutes", l'Agirc-Arrco s'est intéressé au volet prévention, car s'il est utile de pouvoir détecter correctement la chute d'une personne âgée vivant seule à domicile, l'idéal reste de faire en sorte que cette chute ne survienne pas

L'ANAH VEUT ADAPTER LE LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

LaVieImmo.com – 17 juin

L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et la Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV) ont noué vendredi un partenariat visant à renforcer les aides en faveur d'un maintien à domicile des propriétaires occupants modestes.

Le partenariat va « permettre de développer un meilleur accompagnement des retraités dans leurs démarches d'amélioration de leur logement, d'assurer une plus grande solvabilisation pour la réalisation des travaux nécessaires et d'harmoniser les instruments et les conditions financières de mise en œuvre », explique le secrétariat d'Etat au Logement dans un communiqué.

L'Anah et la CNAV participeront financièrement aux actions de repérage, d'ingénierie spécialisée et de travaux d'amélioration du logement : la CNAV prévoit un concours financier global de 90 millions d'euros sur la période 2011-2013, et l'Anah des subventions entre 20 et 35 % dans la limite d'un plafond de travaux de 20 000 euros. Les travaux pouvant bénéficier d'une aide sont de toutes natures : mise en place d'un escalier ou d'une rampe, création, modification ou remplacement d'équipements sanitaires et robinetterie, revêtements de sol, élargissement ou aménagement de place de parking etc.

PRESTATIONS SOCIALES - SECU : LA GRANDE FRAUDE

Valeurs actuelles – 23 juin

Les arnaques à la Sécurité sociale coûtent près de 20 milliards d'euros par an. Des réseaux organisés en profitent. Les députés veulent lutter contre.

Il a touché pendant trois ans l'allocation aux adultes handicapés (environ 700 euros par mois). Quand les policiers l'ont interpellé, en 2007, il enfilait son kimono de karatéka dans un dojo de Montpellier. Jugé quatre ans après, il a affirmé devant le tribunal correctionnel qu'il pouvait à peine marcher et pratiquait le karaté à titre thérapeutique. Sans convaincre les magistrats qui l'ont condamné, en mars, à dix-huit mois de prison, dont six ferme, assortis d'une obligation de soins psychologiques.

Des affaires comme celle-là, il y en a des milliers mais toutes ne sont pas sanctionnées, loin de là. Comment mieux lutter contre les fraudes sociales ? Peut-on chiffrer le préjudice subi par la Sécurité sociale – donc, finalement, par l'assuré ? C'est à ces questions qu'a voulu répondre la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, plus précisément la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la Sécurité sociale.

L'HYPERTENSION ARTERIELLE SEVERE PLUS PRISE EN CHARGE A 100%

Dernières Nouvelles d'Alsace – 26 juin

L'hypertension artérielle sévère va être retirée lundi de la liste des «affections de longue durée» (ALD), dispositif qui permet la prise en charge à 100% par la sécurité sociale, selon un décret paru au Journal officiel (JO) dimanche.

RAPPORT DE L'IGAS : LES NOUVELLES MISSIONS DES PHARMACIENS

Mutualité française – 30 juin

L'Inspection générale des affaires sociales a rendu public, hier, un rapport sur la rémunération et les missions des pharmaciens. Le document propose que les officinaux puissent renouveler le traitement de patients chroniques stabilisés.

L'Igas suggère également qu'ils réalisent le test de dépistage d'une angine bactérienne et soient associés au suivi vaccinal. La possibilité pour les pharmaciens de vacciner eux-mêmes est également envisagée. Et cela, même si les médecins s'opposent à toute "modification des frontières établies entre les deux professions".

MUTUELLES – ASSURANCES

MGEN : PAS DE HAUSSE DE COTISATION EN 2012

L'est Eclair - 12 juin

L'assemblée générale qui s'est déroulée dernièrement à l'IUFM de Troyes, a été l'occasion de faire le point sur un certain nombre de sujets nationaux qui viennent de faire l'actualité ou qui l'ont fait : la taxation de 3,5 % sur les contrats d'assurance responsables et solidaires, qui a entraîné une répercussion sur les cotisations, ou encore la redéfinition de l'offre de santé MGEN Filia qui s'adressait à tous ceux qui n'entraient pas dans le champ de l'offre globale.

Du côté des événements « positifs », à noter le fait que la MGEN a initié la création d'une Union mutualiste de groupe (UMG), un véritable projet politique qui a abouti le 6 mai à la naissance du groupe Ystia, qui réunit désormais cinq mutuelles de fonctionnaires : la MGEN (Éducation nationale), MNT (mutuelle territoriale), MGET (environnement et territoires), MAEE (Affaires étrangères et européennes) et la MNH (hospitaliers).

Il devient le premier groupe mutualiste dans le domaine de la complémentaire santé avec six millions de personnes (10 % des Français) et un chiffre d'affaires consolidé de 3,5 milliards d'euros (dont 2,7 mds € en santé). Au rayon des bonnes nouvelles, la cotisation n'augmentera pas en 2012

L'ACCES AUX SOINS MENACE PAR LES DEPASSEMENTS D'HONORAIRES

Nice Matin - 14 juin

Huit gynécologues azuréens sur dix sont en honoraires libres. Plus qu'un choix, une nécessité, selon eux, pour pouvoir faire face à des primes d'assurance qui ont littéralement explosé au cours des dernières années.

FLAMBEE DES MEDIATIONS ENTRE LES ASSURES ET LEURS MUTUELLES

La Tribune.fr- 16 juin

Le médiateur du Groupement des entreprises mutuelles d'assurance a enregistré une hausse de 76% des saisines en 2010.

C'est le dernier rapport rendu par Georges Durry, médiateur du Gema (Groupement des entreprises mutuelles d'assurance). Et pas le moindre : 333 dossiers de pré-médiation ont été ouverts, pour 274 avis rendus.

Le principe : depuis 1988, les assurés des mutuelles adhérentes au Gema (parmi elles entre autres : GMF, MAAF, Macif, Maif, Matmut ou encore MAE) ont la possibilité de soumettre gratuitement à un médiateur indépendant, tout mécontentement sur la manière dont leur mutuelle a traité leurs réclamations. Dans un délai de six mois, le médiateur rend un avis, que la mutuelle est tenue de le respecter. "Quoi qu'il pût leur en coûter, les mutuelles ont toujours exécuté les décisions du médiateur, et jamais, avant qu'il rende un avis, il n'a été l'objet de la moindre pression pour trancher dans un sens favorable à la mutuelle concernée", affirme Georges Durry

EUROPE – ETRANGER

DES LOYERS IMPAYES DANS DES MAISONS DE RETRAITE ANGLAISES

Le Figaro – 3 juin

Southern Cross, spécialiste des maisons de retraite à l'état financier critique, risque de faire faillite. L'anglais prend en charge 31.000 pensionnaires, soit 10% des personnes âgées dépendantes britanniques.

C'est désormais officiel, Southern Cross Healthcare, le premier opérateur privé de maisons de retraites en Grande-Bretagne, va arrêter de payer une partie de ses loyers. Le 19 mai déjà, le groupe gérant outre-manche 752 centres de prise en charge de la dépendance, **avait annoncé être en «situation financière critique»**. Cette semaine, il a finalement suspendu le paiement d'une partie de ses loyers, une suspension prévue dans un premier temps pour 4 mois.

LES SLOVENES REJETTENT UNE REFORME DES RETRAITES

AFP – 5 juin

LJUBLJANA – Les électeurs slovènes ont massivement rejeté dimanche, à plus de 70%, une réforme portant de 63 à 65 ans l'âge légal de la retraite, malgré la mise en garde du gouvernement de centre-gauche de voir le pays, en cas de victoire du "non", partager le sort des pays les plus endettés de l'Union européenne (UE).

CES RETRAITES JAPONAIS PRETS A SE SACRIFIER POUR NETTOYER FUKUSHIMA

France 24 – 7 juin

Conscients qu'il ne leur reste que quelques années à vivre, des retraités japonais se disent prêts à se sacrifier pour mettre un terme à la catastrophe de Fukushima. Ils proposent de se rendre à la centrale et d'en colmater les fuites radioactives.

LES TIGRES DE L'ANATOLIE

Dernières Nouvelles d'Alsace – 13 juin -

Quelques décideurs voient déjà en elle le «Brésil de l'Europe». Pas étonnant! Avec une croissance autour de 9% l'an dernier, une inflation modérée - bien qu'une «surchauffe» soit à craindre - et un taux de chômage équivalent à celui de la France, la Turquie se classe dans le peloton des vingt économies mondiales. Sans grand endettement et sans avoir souffert de la crise financière... En dix ans, le Produit intérieur brut par habitant a plus que triplé, passant de 3 000 dollars à près de 10 000. Une sécurité sociale digne de ce nom fonctionne, ports, aéroports et autoroutes sortent de terre. D'immenses usines, aussi. La Turquie est devenue la manufacture de l'industrie automobile européenne. mais collectionne également les entreprises de haute technologie.

ANGLETERRE - FONCTIONNAIRES. LES ANGLAIS BIENTOT EN RETRAITE A 66 ANS

Ouest France – 18 juin

Le gouvernement britannique a assuré vendredi qu'il comptait aligner l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires sur celui du régime général, à 66 ans en 2020 au lieu de 60 ans dans la plupart des cas pour les fonctionnaires

DIVERS

LA VIE QUOTIDIENNE, TOUJOURS PLUS CHERE

L'expansion – 1er juin

Logement, santé, transports, fiscalité... Jamais les dépenses contraintes des ménages n'ont autant augmenté. Et ce n'est qu'un début, selon les calculs exclusifs réalisés par "L'Expansion" sur le pouvoir d'achat.

	VARIATION ENTRE 2007 ET 2010	FACTURE MENSUELLE	VARIATION PROBABLE D'ICI À 2013	
SANTÉ				
Reste à charge mensuel (RAC) par ménage	+ 25 %	26,20 €	entre 9 et 12 %	■
Mutuelle ⁽¹⁾	+ 22 %	148,25 €	entre 12 et 15 %	■
TRANSPORTS				
Pass Navigo (2 zones)	+ 12,9 %	60,40 €	entre 12 et 15 %	■
Essence ⁽²⁾	+ 21,0 %	82,00 €	entre 12 et 15 %	■
Assurance auto ⁽²⁾	+ 6,0 %	51,00 €	entre 6 et 9 %	■
Entretien auto ⁽²⁾	+ 15,5 %	65,00 €	entre 9 et 12 %	■
FISCALITÉ				
Taxes foncières sur les propriétés bâties	+ 15,0 %	111,00 €	plus de 15 %	■
Taxe d'habitation	+ 16,0 %	48,00 €	plus de 15 %	■
TÉLÉCOMS				
Téléphone fixe (abonnement + communications + Internet)	- 3,0 %	35,60 €	entre - 3 et 0 %	□
Téléphone mobile	+ 38,0 %	39,00 €	entre 6 et 9 %	■
ALIMENTATION				
Produits agroalimentaires	+ 9,0 %	220,00 €	entre 12 et 15 %	■
LOGEMENT				
Loyer ⁽³⁾	+ 3,4 %	1 020,00 €	entre - 3 et 0 %	□
Charges de copropriété	+ 7,6 %	161,00 €	entre 3 et 6 %	■
Assurance habitation	+ 9,5 %	18,00 €	entre 3 et 6 %	■
Eau	+ 13,8 %	32,00 €	entre 6 et 9 %	■
Electricité (hors chauffage)	+ 11,5 %	35,00 €	entre 6 et 9 %	■
Gaz (chauffage)	+ 26,6 %	116,00 €	entre 6 et 9 %	■
Fioul domestique (chauffage)	+ 35,0 %	220,00 €	entre 12 et 15 %	■

L'escalade des dépenses n'est pas finie. Factures mensuelles pour un ménage de 4 personnes au revenu moyen. Sources : Automobiles Clubs, Unis, Ufip, EDF, GDF Suez, Snui, Arcep, SymphonyIRI Group. (1) Pour un patient trentenaire : cotisation à une mutuelle de santé gamme 2 + dépenses restant à sa charge après remboursement de sa mutuelle pour une couronne dentaire, une paire de lunettes de vue à 150 euros, une consultation de généraliste, trois consultations de spécialistes à dépassement d'honoraires moyen et les franchises médicales sur 12 boîtes de médicaments. Source : Mutuelles.com. (2) Pour une Renault Clio à essence. (3) Pour un appartement moyen de 83 mètres

LA SECURITE SOCIALE A-T-ELLE LE DROIT D'ETRE EN DEFICIT ?

La Charente libre – 6 juin

Le parquet d'Evry se prononcera demain sur le bien fondé d'une QPC soulevée par un chirurgien-dentiste estimant illégal le déficit de la Sécurité sociale alors qu'il est poursuivi par l'Urssaf pour non-paiement de ses cotisations. Dans un mémoire déposé le 16 avril au tribunal des affaires de sécurité sociale (Tass), ce chirurgien-dentiste, Denis Doublait, demande par l'intermédiaire d'une question prioritaire de constitutionnalité si les déficits de la sécurité sociale sont conformes à la Constitution. «L'article 34 de la Constitution indique que les lois de financement de la Sécu déterminent les conditions générales de son équilibre financier. Or, pas un seul budget de la Sécu n'a été voté en équilibre depuis 1996», argumente le médecin, cité par le quotidien Le Parisien. «Si le Conseil constitutionnel lui donne raison, les budgets de la Sécu ne pourront plus être déficitaires», précise le journal

VU DE FRANCE ET D'AILLEURS : LE SYSTEME DE SANTE FRANÇAIS EST-IL MALADE ?

Les Echos – 14 juin

A en croire les débats politiques et les récentes affaires autour des failles de sécurité sanitaire en matière pharmaceutique, le système de santé français serait malade. Parmi les divers maux dont ce système serait affecté : le manque de médecins, leur inégale répartition à travers le territoire, des coûts de plus en plus lourds pesant sur les ménages et un déficit de financement chronique. Y-a-t-il mieux

ailleurs ? Quelles sont les réformes à suivre ou à éviter parmi celles mises en œuvre dans les pays de l'OCDE? Que nous apprennent donc les comparaisons internationales ?

DES AIDES POUR MAINTENIR LES SENIORS A DOMICILE

Le particulier – 21 juin

La CNAV et l'Anah s'unissent pour débloquent des aides en faveur d'un maintien à domicile des propriétaires occupants.

L'**Anah** (agence nationale de l'habitat) et la **CNAV** (Caisse nationale d'assurance maladie) viennent de signer un partenariat pour mieux accompagner les retraités dans leurs démarches d'amélioration de leur logement. Les deux organismes participeront financièrement aux actions de repérage, d'ingénierie et de travaux d'amélioration.

Le concours financier de la CNAV s'établit à 90 millions d'euros sur la période 2011-2013. Elle s'est engagée à repérer les retraités propriétaires occupants dont le logement nécessite des travaux d'adaptation tels que, installation d'un escalier ou d'une rampe, remplacement d'équipements sanitaires ou aménagement de place de parking. De son côté, l'Anah subventionne les **travaux** jusqu'à 20 000 € H.T.

LOISIRS

ROMAN SOCIAL – D'ACIER

Liaisons sociales magazine – juin 2011

Voilà des pages grouillant de son, d'odeurs. Celles du bitume fondu, des algues sur la plage, des fumées crachées par l'aciérie qui rythme la vie de ce bout de Toscane. Filles et sœurs d'ouvriers, Anna et Francesca ne résistent pas à l'attraction de l'usine mais rêvent d'échapper aux barres d'immeubles insalubres. L'une sera écrivaine ! L'autre passera à la télé de Berlusconi ! A bientôt 14 ans tout semble possible.

En narrant leur quotidien, leur amitié, leurs premiers renoncements, Sylvia Avallone, 25 ans, nous sert un magnifique roman social, physique en diable. Un portrait solaire de laissés-pour-compte.

D'Acier – Sylvia Avallone – Edition Liana Levi – 387 pages – 22 €

TABLEAU DE BORD

RETRAITE

INDICE BASE 1990 DES RETRAITES ET EVOLUTION DE LEUR POUVOIR D'ACHAT DEPUIS 1990

Situation juin 2011

Indice INSEE hors tabac		Variation sur :		
Indice de base 1998	122,40	1 mois	1 an	
Indice de base 1990	140,57	0,1 %	2,0 %	
Evolution de nos retraites nettes				
Retraite	Régime général		Régime local	
	Indices	Evolutions	Indices	Evolutions
CNAV	134,73	- 4,2 %	133,42	- 5,1 %
ARRCO	131,59	- 6,4 %	130,30	- 7,3 %
AGIRC	124,92	- 11,1 %	123,69	- 12,0 %

PENSION SECURITE SOCIALE

- Salaire minimum permettant de valider un trimestre d'assurance retraite de base : **1800 €** (200 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2011)
- Minimum de pension : **608,15 €** par mois (+ **93,03 €** par enfant à charge)
Circulaire CNAV du 14 avril 2011
- Réversion : **54 %** du montant de la pension du défunt
 - Plafond de ressources pour une personne seule : **18 720 €** par an (2080 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2011)
 - Pour un ménage : **29 952 €** par an.*Circulaire CNAV du 12 janvier 2011*

RETRAITE COMPLEMENTAIRE DU REGIME GENERAL (DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2011)

- ARRCO (valeur du point) : **1,2135 €**
- ARRCO (salaire de référence) : **14,7216 €**
- AGIRC (valeur du point) : **0,4233 €**
- AGIRC (salaire de référence) : **5,1354 €**
- Réversion : **60 %** de la pension du défunt

INDICE DES PRIX

Evolution sur un an mars 2011/mars 2010 → **+ 2 %**

L'indice des prix tous produits sert au calcul de l'inflation, l'indice hors tabac à la revalorisation des pensions alimentaires et des rentes viagères (*JO du 18 mars 2011*).

Evolution du coût de la vie												
Tous produits	121,26	121,39	121,38	121,04	121,32	121,23	121,39	121,53	122,08	121,79	122,36	123,36
Hors Tabac	119,90	120,04	120,02	119,68	119,97	119,88	120,03	120,09	120,61	120,32	120,90	121,90
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
	2010						2011					

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)

- Indice du premier trimestre 2011 : **119,69**
- Evolution de l'indice en glissement annuel au premier trimestre 2011 : **1,60 %** (JO du 16 avril 2011)

EMPLOI : SALAIRE MINIMUM (DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2011)

- Salaire horaire brut : **9 €**
- Smic mensuel pour 35 heures hebdomadaires : **1365 €**

EPARGNE REGLEMENTEE

- Livret A : Rémunération : **2 %** - Plafond : **15300 €** - Condition : 1 par personne
- Livret de développement durable (ex-CODEVI) : Rémunération : **2 %** - Plafond : **6000 €** - Condition : être contribuable
- Livret d'épargne populaire : Rémunération : **2,50 %** - Plafond : **7700 €** - Condition : impôt < **769 €**

PRETS

AUX PARTICULIERS

- Prêts d'un montant inférieur à **1524 €** : **21,47 %**
- Prêts d'un montant supérieur à **1524 €**, découverts en compte, prêts permanents, crédits affectés : **19,53 %**
- Prêts personnels : **8,03 %**

IMMOBILIERS

- Prêts à taux fixe : **5,61 %**
- Prêts à taux variable : **5,01 %**
- Prêts relais : **5,99 %**

Ces taux des prêts aux particuliers et des prêts immobiliers sont les taux maximum auxquels les banques peuvent prêter de l'argent au 1^{er} trimestre 2011 (taux de l'usure) - JO du 30 mars 2011.